



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération

---

## DÉLIBÉRATION N° 43/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GUYANE CINEMA AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

Nombre de Conseillers en exercice : 30  
Nombre de Conseillers Présents : 16  
Nombre de Procuration :  
Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Vote :  
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge BAFAU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : David RICHE 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS** : Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nestor GOVINDIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la Délibération n° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 03 mars 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N° 43/2020/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Guyane Cinéma Audiovisuel et Multimédia (GCAM).

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 43/2020/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Guyane Cinéma Audiovisuel et Multimédia (GCAM).

**APPROUVE** la subvention de **18 000 € (Dix-huit mille euros)** sollicitée par ladite association pour la mise en œuvre de trois dispositifs d'éducation à l'image destinés aux élèves des écoles, collèges et lycées du territoire de l'Agglo.

**AUTORISE** la Présidente à inscrire les crédits afférents à cette subvention au budget principal primitif 2020 de la CACL (M14) – chapitre 011, article 6574 « *Subvention aux associations et autres personnes de droit privé* ».

**AUTORISE** la Présidente, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,  
Le jeudi 05 mars 2020



**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-43-2020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020